



Dossier du BHI n° S1/3023 & CBSC-1

LETTRE CIRCULAIRE 73/2014
10 novembre 2014

**PROGRAMME DE CATEGORIE « B » SUR LES INFORMATIONS GEOSPATIALES
MARITIMES SPONSORISE PAR LA REPUBLIQUE DE COREE**

APPEL A CANDIDATURES

Référence : LC38/2011 de l'OHI du 30 juin – *Protocole d'accord entre la République de Corée et l'OHI sur l'appui au programme de l'OHI en matière de renforcement des capacités*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. La République de Corée (ROK) soutient le programme de renforcement des capacités (CB) de l'OHI en apportant un financement dans le cadre d'un protocole d'accord signé en 2011 dont il est fait état dans la lettre circulaire en référence. La République de Corée met à disposition des fonds destinés à financer la participation de cinq étudiants au maximum qui suivront la phase 1 d'un « programme sur les informations géospaciales maritimes » qui aura lieu à la KHOA (Administration hydrographique et océanographique coréenne), à Busan, ROK, du 2 mars au 10 avril 2015. Ce programme en trois phases est homologué en catégorie B par le comité international sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (IBSC), conformément à la publication S-8 de l'OHI – *Normes de compétence pour les spécialistes en cartographie marine*. Pour qu'un étudiant obtienne un certificat attestant du suivi d'un cours de cartographie marine homologué en catégorie B, les étudiants sélectionnés doivent également effectuer les deux phases ultérieures du programme qui sera offert en 2016 et 2017. Davantage de détails sur le cours sont fournis en annexe.

2. Cette formation a été approuvée par le sous-comité sur le renforcement des capacités et correspond à l'activité P-27 du programme de travail CB de 2015. Le soutien financier couvrira les frais de voyage aller-retour, les frais d'hébergement, les repas et le matériel de formation. Le financement n'inclut ni d'argent de poche pour les stagiaires ni de prestations familiales pour les membres de leur famille. L'assurance maladie et l'assurance vie ne sont pas couvertes et devront donc être prévues par les organisations qui présentent des candidats ou par les étudiants sélectionnés.

3. Les Etats membres de l'OHI sont invités à envisager de proposer UN candidat approprié qui pourrait bénéficier de cette formation (phase 1) et de la suite (phase 2 en 2016 et phase 3 en 2017) et qui pourrait donc contribuer au développement des capacités hydrographiques du pays qui présente sa candidature.

4. Il est essentiel que les candidats soient employés par le service hydrographique, l'autorité maritime ou une agence nationale connexe du pays qui propose leur candidature. La candidature doit inclure un engagement qui spécifie que le candidat participe ou participera à la fourniture de services hydrographiques, et qu'après avoir suivi avec succès la formation, le candidat continuera à travailler dans ce domaine.

5. L'autorité qui présente un candidat devra choisir le postulant avec soin et s'assurer que les conditions sont réunies pour que la personne puisse transmettre le savoir acquis, d'une manière structurée dans l'intérêt de l'organisation mère. Ceci permettra que la personne et l'organisation qui la sponsorise en retirent le plus grand bénéfice.

6. Les candidats proposés DOIVENT satisfaire aux critères suivants :

a. Avoir obtenu un diplôme d'études secondaires et suivi deux années d'enseignement

supplémentaire au sein d'une école technique, d'un institut ou d'une université. L'enseignement supplémentaire doit essentiellement porter sur les SIG, la géographie, les mathématiques et l'informatique.

- b. Posséder un très bon niveau d'anglais, écrit et parlé, avec une bonne connaissance de l'anglais technique (les compétences des candidats en anglais seront évaluées au cours d'un entretien téléphonique ou d'une téléconférence, avant la sélection finale).
 - c. Présenter une demande qui inclut leur formation, leur exposition à l'hydrographie et à la cartographie et leur expérience professionnelle en la matière.
7. Les candidatures devront être soumises conformément à la procédure 7 de renforcement des capacités, disponible sur le site web de l'OHI, à la page suivante : www.iho.int → Renforcement des capacités → Procédures CB (disponible en PDF, avec un formulaire en MSWord).
8. Un jury composé de représentants du Comité de direction du BHI et de la KHOA, sélectionnera les candidats au cours. Les candidats retenus et leurs organisations mères seront informés de la sélection vers la mi-janvier 2015. Les lauréats seront sélectionnés individuellement sur la base de leurs mérites. Une fois sélectionnés, les candidats ne peuvent pas être remplacés par leurs autorités nationales. Les candidats sélectionnés recevront le détail des informations relatives à la logistique directement du responsable de projet de la KHOA.
9. Les candidatures devront être présentées au plus tard le **5 janvier 2015** à l'adresse suivante :

Bureau hydrographique international
Télécopie : +377 93 10 81 40
Mél : info@iho.int avec copie à pok@iho.int

10. Les candidats et les autorités qui les proposent doivent être attentifs au fait qu'un court laps de temps s'écoulera entre la sélection et le début du cours, ce qui pourra avoir une incidence sur la capacité de certains candidats à obtenir les visas nécessaires et à effectuer toutes les démarches personnelles et administratives requises. Les candidats retenus devront se présenter à la KHOA pour commencer la formation le 1^{er} mars 2015.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,



Mustafa IPTES
Directeur

Annexe : Résumé du programme sur les informations géospatiales maritimes (*en anglais seulement*)

*Résumé du programme sur les informations géospatiales maritimes
 enseigné à Busan, République de Corée
 Centre de formation et de recherche et développement (TRDC)*

**SUMMARY OF THE MARINE GEOSPATIAL INFORMATION PROGRAMME
 TRAINING RESEARCH AND DEVELOPMENT CENTER (TRDC)
 CONDUCTED IN BUSAN, REPUBLIC OF KOREA**

The Marine Geospatial Information Programme consists of four Modules and one Specialism. The Programme will be delivered in a 3-year cycle:

| Phase | Year | Modules (Units) |
|-------|------|--|
| 1 | 2015 | Modules 1 and 2a (Units 1-5) |
| 2 | 2016 | Modules 2a (revision) and 2b (Units 6-9) |
| 3 | 2017 | Modules 3 and 4, and Specialism 1 |

A certificate recognising the successful completion of a Category B accredited course in nautical cartography will be awarded to the students that successfully complete the three phases of the programme.

PHASE 1 - 2015

Module 1 represents the foundation module of the program; it introduces students to the basics of marine data processing, chart work and cartography, building the foundation for Module 2.

Module 2, Part A, includes extensive practical exercises, assignments, hands-on instruction and continuous testing of newly acquired skills.

| Module 1 - Foundations of Marine Geospatial Information | |
|---|--|
| Unit 1 | Introduction to Charts and ENCs |
| Unit 2 | Chart Compilation Concepts |
| Unit 3 | ENC Data Concepts |
| Unit 4 | Product Maintenance – Ways of Updating |
| Module 2 Part a - Marine Data Assessment, Compilation and Production | |
| Unit 1 | Chart Design and Planning (Chart Scheming) |
| Unit 2 | Compiling Topography & Coastline |
| Unit 3 | Compiling Bathymetry, including contouring |
| Unit 4 | Compilation of other features |
| Unit 5 | Product Finishing – ENCs and Paper Charts |

PHASE 2 - 2016

Module 2, Part A (revision) and Part B, includes extensive practical exercises, assignments, hands-on instruction and continuous testing of newly acquired skills.

| Module 2 Part A (revision) and Part B - Marine Data Assessment, Compilation and Production | |
|---|---|
| Revision | Module 2a, units 1-5 from phase 1 (2015) |
| Unit 6 | Evaluating Bathymetry (Advanced) |
| Unit 7 | QC & Workflow |
| Unit 8 | Complex Compilation |
| Unit 9 | Product Finishing: Raster Charts & Printing |

PHASE 3 - 2017

Module 3 contains the legal and scientific elements of the program, including geology, oceanography and maritime law.

Module 4 represents a self-contained course on Marine Spatial Data Infrastructures (MSDI), including the wider uses of hydrographic data with practical assessments to ensure comprehension.

Specialism 1 (Remote Sensing for Hydrographers) is based on the practical use of satellite and aerial imagery for chart compilation and cartography.

| Module 3 Marine Environment & Context | |
|---|--|
| Unit 1 | Marine Geology |
| Unit 2 | Oceanography |
| Unit 3 | Maritime Law |
| Module 4 - Marine Spatial Data Infrastructures | |
| Unit 1 | Marine Data Products & Services |
| Unit 2 | Marine Spatial Data Infrastructures |
| Unit 3 | MSDI Applications |
| Unit 4 | Marine Information Objects |
| Specialism 1 Remote Sensing for Hydrographers | |
| Unit 1 | Photogrammetry Concepts and Techniques |
| Unit 2 | Remote Sensing |
| Unit 3 | Imagery Interpretation |